

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20260217_P_036
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

**Objet : Signature d'une convention avec la « MAIRIE D'AUREC-SUR-LOIRE »
pour la mise à disposition des salles de la Maison des Associations à
Aurec-sur-Loire, dans le cadre des Journées Sécurité Routière .**

Le Président,

N° 20260217_P_036

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**MAIRIE D'AUREC-SUR-LOIRE
Place du Breuil
43110 AUREC-SUR-LOIRE**

Pour une mise à disposition des salles de la maison des associations, dans le cadre des Journées Sécurité Routière, au bénéfice des élèves de 4ème des collèges d'Aurec-sur-Loire et les intervenants

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Date : Lundi 23 Mars 2026

Lieux : Salles de la Maison des Associations à Aurec-sur-Loire

Participants : Les élèves de 4ème des collèges d'Aurec-sur-Loire et les intervenants.

Montant : A titre gracieux

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 17 février 2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20260217-20260217_P_036-AU
Reçu le 26/03/2026

